

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION  
(Arrêté du 12 avril 1988 - JO du 27 avril 1988)

SESSION DE 1988

ÉPREUVE FACULTATIVE  
**SUR LA GESTION ET LE TRAITEMENT AUTOMATISÉ  
DE L'INFORMATION**

I

Décrire et définir brièvement les différents organes d'un ordinateur. Donner en quelques lignes la définition des expressions suivantes :

- un langage ;
- un logiciel ;
- un système de gestion de bases de données.

II

À partir d'un exemple de votre choix, appartenant au domaine pédagogique ou à celui des applications de vie scolaire, vous présenterez en 20 à 30 lignes :

- le logiciel dont il s'agit ;
- l'usage que vous en avez fait ;
- les avantages que vous en avez retirés ;
- les limites éventuelles de son utilisation.

III

Quel est selon vous le rôle que doivent jouer le chef d'établissement et son adjoint pour favoriser le développement des applications informatiques (dans un collège, ou un lycée, ou un lycée professionnel, selon votre expérience) ?